



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3966

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Mille et Un Repas, Coralys, Scolarest et Elior - Exercice 2018

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3966**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Mille et Un Repas, Coralys, Scolarest et Elios - Exercice 2018**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

S'agissant de l'activité de restauration scolaire au sein des collèges métropolitains, la présente délibération a donc pour objet de prendre acte des rapports des délégataires de service public pour ce qui concerne l'exercice 2018.

Cet exercice est particulier car il est marqué par le passage d'une série d'anciens contrats, collège par collège, qui ont pris fin au 31 août 2018, à une nouvelle génération de contrats par lot de plusieurs collèges, entrés en vigueur le 27 juillet 2018 pour une durée de 5 années d'exploitation.

L'exercice 2018 donne donc lieu à :

- 12 rapports annuels relatifs aux anciens contrats portant sur la période de janvier à juillet 2018,
- 4 rapports annuels relatifs aux nouveaux contrats portant sur la période de septembre à décembre 2018.

Le territoire métropolitain compte 79 collèges publics dont 62 disposent d'une demi-pension dans leurs locaux. Les 17 autres collèges sont dits "hébergés" : leurs élèves vont déjeuner dans un autre collège ou un lycée.

Le nombre total de couverts servis en 2018 dans les collèges métropolitains s'élève à 2 965 760 en 2018, dont 864 884 repas servis dans des demi-pensions gérées en délégation de service public (DSP).

I - Première période de janvier à juillet 2018 - anciens contrats

Les 62 demi-pensions sont organisées selon les modalités suivantes :

- 50 en régie (6 en liaison froide et 44 en production sur place),
- 12 en DSP (3 en liaison froide et 9 en production sur place) avec 4 délégataires.

Les données d'activité et financières de ces 12 contrats sur la période sont présentées dans le tableau ci-après :

Délegataire	Prix moyen actualisé 2018 (en €)	Nombre de repas servis	Produits (en €)	Charges (en €)	Résultat janvier-juillet 2018 (en €)
Elior (5 collèges)	4,31	171 847	787 226	870 558	- 83 332
Scolarest (5 collèges)	4,67	164 378	872 490	972 720	- 100 230
Coralys (un collège)	4,52	23 058	124 265	129 465	- 5 200
Mille et Un Repas (un collège)	4,09	49 805	189 290	212 892	- 23 602

II - Seconde période de septembre à décembre 2018 - nouveaux contrats

À partir de l'année scolaire 2018-2019 (et donc sur la période de septembre à décembre 2018), le service de restauration des collèges, pour ce qui est des 62 demi-pensions existantes, est organisé de la manière suivante :

- 38 en régie (5 en liaison froide et 33 en production sur place)
- 24 en DSP (8 en liaison froide et 16 en production sur place) avec 4 lots.

a) - Liste des contrats

Le tableau ci-après présente les 4 contrats de DSP concernant 24 collèges qui sont entrés en exploitation à la rentrée de septembre 2018 :

Délegataire	N° de lot	Mode de production	Collèges concernés
Scolarest	1	liaison froide	Maryse Bastié (Décines Charpieu) Georges Brassens (Décines Charpieu) Christiane Bernardin (Francheville) Molière (Lyon 3°) Clément Marot (Lyon 4°) Alice Guy (Lyon 8°) Marcel Pagnol (Villeurbanne) Simone Lagrange (Villeurbanne)
Scolarest	2	sur place	Lucie Aubrac (Givors) Émile Malfroy (Grigny) Pierre Brossolette (Oullins)
Scolarest	3	sur place	Pablo Picasso (Bron) Raoul Dufy (Lyon 3°) Gilbert Dru (Lyon 3°) Professeur Dargent (Lyon 3°) Évariste Galois (Meyzieu) Jean Macé (Villeurbanne) Louis Juvet (Villeurbanne)
Elior	4	sur place	Charles Sénard (Caluire et Cuire) André Lassagne (Caluire et Cuire) Jean de Tournes (Fontaines sur Saône) La Tourette (Lyon 1 ^{er}) Jean Moulin (Lyon 5 ^o e) Jean Renoir (Neuville sur Saône)

b) - Indicateurs d'activité

Le tableau ci-après précise le nombre de repas servis sur la période de septembre à décembre 2018 par contrat de DSP :

Délégataire	Nombre de repas servis
lot n° 1 - Scolarest	105 662
lot n° 2 - Scolarest	40 430
lot n° 3 - Scolarest	141 436
lot n° 4 - Elios	168 268

c) - Indicateurs financiers

Le coût de revient par repas et les principaux postes (en €) qui le constituent sont présentés ci-dessous :

Délégataire	Frais de personnel	Denrées	Autres charges	Coût de revient
lot n° 1 - Scolarest	2,49	2,69	1,02	6,20
lot n° 2 - Scolarest	2,67	2,51	0,85	6,03
lot n° 3 - Scolarest	2,28	2,37	0,65	5,30
lot n° 4 - Elios	2,17	2,17	0,87	5,22

Étant toutefois précisé :

- qu'il s'agit du coût de revient moyen par repas et par délégataire tel qu'il ressort des comptes d'exploitation annuels,
- qu'il ne s'agit pas du coût facturé à la Métropole de Lyon puisqu'est facturé à la Métropole le coût par repas figurant au contrat,
- qu'il ne s'agit pas du coût payé par les familles puisqu'en application de tarifs sociaux votés par la Métropole, les familles payent un prix au couvert qui est fonction de leur quotient familial (4 tarifs allant de 1 à 3,90 €). La différence entre le prix contractuel et le prix réellement payé par les familles fait l'objet d'une compensation versée par la Métropole au délégataire.

Les résultats financiers présentés pour chacun des contrats sont les suivants (en €) :

Délégataire	Produits d'exploitation	Charges d'exploitation	Résultats
lot n°1 - Scolarest	620 732	655 305	- 34 573
lot n°2 - Scolarest	249 764	243 692	6 072
lot n°3 - Scolarest	756 168	749 883	6 285
lot n°4 - Elios	744 192	877 865	- 133 673

III - Faits marquants de l'exercice 2018

L'exercice 2018 a été marqué par l'achèvement des 12 contrats de DSP hérités du Département du Rhône lors de la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2015, et l'entrée en vigueur d'une nouvelle génération de contrats organisés par lot de plusieurs collèges et comportant des exigences accrues en matière d'alimentation

durable, de gestion des déchets, de qualité de service et d'entretien des équipements tout en gardant la maîtrise des coûts.

IV - Conclusion

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 17 octobre 2019. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2018 produits au titre des DSP de la restauration scolaire dans les collèges, par les sociétés Elior, Scolarest, Coralys et Mille et Un repas.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.

.